

# Schéma pluriannuel d'accessibilité numérique – CIRKUS by VDLV

Conformément à l'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 et au décret n°2019-768 du 24 juillet 2019, SAS VDLV publie son schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique couvrant la période **2025-2028**.

Ce schéma décrit la stratégie générale d'accessibilité de l'organisme et prévoit un calendrier de mise en conformité progressive de l'ensemble des sites internet, intranets, extranets, applications mobiles, progiciels et mobilier urbain numérique.

## 1. Périmètre

- SITE WEB : **<https://cirkus.vdlv.fr/>**
- Applications mobiles concernées : /
- Outils numériques internes (si applicables) : /

## 2. Objectifs stratégiques

- Garantir la conformité des sites et applications au RGAA **4.1.2**.
- Intégrer l'accessibilité dès la conception de tout nouveau projet numérique.
- Former les équipes internes (chefs de projets, développeurs, contributeurs de contenus).
- Mettre en place une gouvernance et un suivi régulier.

## 3. Gouvernance et organisation

Responsable accessibilité numérique : **Vincent Cuisset**

Référents accessibilité : **Vincent Cuisset**

Modalités de suivi : réunions trimestrielles, bilans annuels.

## 4. Calendrier pluriannuel (3 ans)

| Année   | Actions prévues                                                                                                                                                                       | Livrables attendus                                                                                                                                             |
|---------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Année 1 | <ul style="list-style-type: none"><li>- Réalisation des audits initiaux.</li><li>- Publication des déclarations d'accessibilité</li><li>- Installation de l'outil Readabler</li></ul> | Rapports d'audit téléchargeable, déclarations en ligne ( <a href="https://cirkus.vdlv.fr/accessibilite-vdlv/">https://cirkus.vdlv.fr/accessibilite-vdlv/</a> ) |

|         |                                                                                                                                                                      |                                                              |
|---------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Année 2 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Correction des non-conformités prioritaires.</li> <li>- Accessibilité des nouveaux projets.</li> <li>- Formation</li> </ul> | Taux de conformité amélioré, suivi annuel, plan de formation |
| Année 3 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Finalisation de la mise en conformité</li> <li>- Audit de vérification.</li> <li>- Mise à jour du schéma</li> </ul>         | Conformité RGAA sur périmètre principal.                     |

## Plan d'actions annuel : 2025

### Objectif général

Initier la démarche de mise en accessibilité.

### Actions 2025

1. Réaliser un audit complet de <https://cirkus.vdlv.fr> au regard du RGAA 4.1.2.
2. Publier la déclaration d'accessibilité sur le site.
3. Mettre en conformité les éléments critiques : contrastes, alternatives textuelles, navigation clavier.

### Indicateurs de suivi

- Rapport d'audit
- Déclaration en ligne sur la page dédiée
- Pourcentage de critères conformes

## Plan d'actions annuel – 2026

### Objectif général

Lancement des premières corrections de non-conformités critiques identifiées et intégration de l'accessibilité dans les nouveaux projets. Formation des équipes sur l'accessibilité.

## Actions 2026

1. Corriger les non-conformités prioritaires relevées dans l'audit 2025 (contrastes, alternatives textuelles, navigation clavier).
2. Réaliser un audit intermédiaire pour mesurer l'évolution du taux de conformité.
3. Déployer les bonnes pratiques d'accessibilité dans tout **nouveau projet numérique** (site, fonctionnalités, modules).
4. Étendre la formation à d'autres profils internes (développeurs, graphistes, responsables métiers).
5. Créer un guide interne ou une checklist d'accessibilité pour les contributeurs et prestataires.

## Indicateurs de suivi

- Pourcentage de critères RGAA et de non-conformités corrigés
  - Nombre de collaborateurs formés.
  - Nombre de nouveaux projets conformes dès leur lancement.
  - Publication du rapport d'audit intermédiaire.
- 

## Plan d'actions annuel – 2027

### Objectif général

Atteindre un haut niveau de conformité et ancrer durablement les pratiques d'accessibilité.

## Actions 2027

1. Poursuivre la correction des critères restants pour tendre vers une conformité globale au RGAA.
2. Réaliser un **audit utilisateur** avec des personnes en situation de handicap pour tester l'ergonomie réelle.
3. Renforcer la **gouvernance accessibilité** : mise en place d'un reporting semestriel, intégration dans les comités de pilotage.
4. Assurer la montée en compétences via des sessions de **formation avancée** (design inclusif, accessibilité mobile).
5. Développer un plan de communication externe valorisant les engagements du Golf de Paris (actualités, bilan annuel en ligne).

## Indicateurs de suivi

- Taux de conformité RGAA supérieur à 70 %.
- Nombre de tests utilisateurs réalisés et recommandations intégrées.
- Diffusion publique d'un bilan annuel.

---

---

## Plan d'actions annuel – 2028

### Objectif général

Finaliser la mise en conformité et inscrire la démarche dans une dynamique d'amélioration continue.

### Actions 2028

1. Réaliser un **audit de vérification final** couvrant l'ensemble du périmètre (site principal + éventuelles extensions).
2. Finaliser la correction des dernières non-conformités et atteindre la conformité RGAA sur le périmètre prioritaire.
3. Mettre à jour le schéma pluriannuel 2028-2031 avec de nouveaux objectifs (inclusion, innovations technologiques accessibles, accessibilité mobile renforcée).
4. Pérenniser le dispositif : mise en place d'un plan de veille réglementaire et technologique.
5. Organiser une **sensibilisation annuelle** pour maintenir l'engagement des équipes (séminaire, ateliers, newsletters internes).

### Indicateurs de suivi

- Conformité RGAA obtenue ou taux > 91 %.
- Publication de la nouvelle déclaration d'accessibilité mise à jour.
- Nouveau schéma pluriannuel publié.
- Nombre d'actions de veille et de sensibilisation menées.